

PRESTATIONS DE GARDIENNAGES, NETTOYAGES ET ACCUEIL DANS LE LOCAL DE L'AGENCE DE L'ORIENTAL
Lot n° 1: prestations de gardiennage; Lot n° 2: prestations de nettoyage;
Lot n° 3: prestation d'accueil.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2014 - SEANCE PUBLIQUE

L'Agence de l'Oriental lance un appel d'offres relatif aux **prestations de gardiennages, nettoyages et accueil dans le local de l'Agence de l'Oriental.**

Lot n° 1: prestations de gardiennage; **Lot n° 2:** prestations de nettoyage; **Lot n° 3:** prestation d'accueil.

Dans ce cadre, le Directeur Général de l'Agence de l'Oriental, recevra jusqu'au **16 décembre 2014 à 10h**, les offres de prix relatives aux prestations précitées.

Les dossiers d'appel d'offres pourront être retirés auprès du siège de l'Agence de l'Oriental, 13 rue Mohamed Abdou, Oujda;

- Le montant du cautionnement provisoire relatif au gardiennage est fixé à: **4 000,00 dhs**
- Le montant du cautionnement provisoire relatif au nettoyage est fixé à: **2500.00 dhs**
- Le montant du cautionnement provisoire relatif à la prestation d'accueil est fixé à: **1000.00 dhs**

Les dossiers d'appel d'offres qui se composent du CPS, RC pourront être retirés auprès du siège de l'Agence de l'Oriental, 13 rue Mohamed Abdou, Oujda, comme ils peuvent être consultés et téléchargés sur le site de l'Agence de l'Oriental à l'adresse suivante: www.oriental.ma.

L'ouverture des plis aura lieu au siège de de l'Agence de l'Oriental, 13 rue Mohamed Abdou, Oujda; Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 28 du décret n° 2-06-388 du 16 Moharam 1428 (05 Février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'État ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion tel qu'il a été modifié et complété par le règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de l'Agence de l'Oriental, sis 13 rue Mohamed Abdou, Oujda;
- Soit les envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée;
- Soit les remettre au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du décret n° 2-06-388 précité tel qu'il a été modifié et complété par le règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental.

L'appel d'offres peut être consulté et téléchargé sur le site de l'agence de l'Oriental à l'adresse suivante: **www.oriental.ma**

